

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18293**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Commerce, spécialité Distribution

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Lorraine, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'Université de Lorraine, Recteur de l'académie, chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

312 Commerce, vente

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel est chargé d'organiser, coordonner et animer des activités d'un rayon particulier:

- engagement sur les objectifs et budgets définis avec la direction,
- suivi et contrôle des résultats quotidiens,
- responsable de l'animation commerciale de son rayon et du management de son équipe.

- Développement des qualités individuelles, objectif commun à chacune des options:

Autonomie, initiative, responsabilité, sens critique, rigueur dans la gestion et la conduite de projet.

-Compétences scientifiques et techniques générales:

*Technicité affirmée dans le champ du commerce, maîtrise du champ technologique et de la communication afférente

*Compétence élargie, capacité à appréhender tous les aspects techniques d'un projet

*Capacité à aborder des tâches complexes et à suivre l'évolution technologique de son champ de compétence au sens large

-Compétences scientifiques et techniques liées au champ d'activité et au métier:

*Manager de rayon: logistique, achats, marchandisage, gestion d'un rayon, gestion budgétaire, réglementation de la consommation, de la concurrence et de la commercialisation des produits, management, réglementation du travail

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille dans des centrales et magasins de la grande distribution alimentaires ou non alimentaires.

Il peut prétendre aux emplois suivants :

- manager (ou chef ou responsable) de rayon
- chef de groupe
- chef de département ou chef de secteur
- directeur d'un point de vente

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1502 : Management/gestion de rayon produits alimentaires

D1503 : Management/gestion de rayon produits non alimentaires

D1504 : Direction de magasin de grande distribution

D1301 : Management de magasin de détail

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

UE1 Organisation et traitements des données commerciales (4 ECTS)

UE2 Communication et expression professionnelle (4 ECTS)

UE3 Gestion des équipes commerciales(4 ECTS)

UE4 Marketing et vente (4 ECTS)

UE5 Management et vente (4 ECTS)

UE6 Achat et approvisionnements (4 ECTS)

UE7 Réglementation du travail, de la concurrence, des produits (6 ECTS)

UE8 Libre (4 ECTS)

UE9 Projet tuteuré (6 ECTS)

UE10 Alternance-Période en entreprise (16 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA
CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE	X	Jury d'enseignants et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999, relatif à la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Lorraine à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.insertion.univ-lorraine.fr>

Autres sources d'information :

Site de l'Université de Lorraine : www.univ-lorraine.fr > Etudier à l'UL> Offre de formation

Lieu(x) de certification :

Université de Lorraine

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT de Metz et IUT de Thionville-Yutz

Historique de la certification :

Certification précédente : [Commerce option distribution](#)